

**SERVICE : POLICE MUNICIPALE**  
Réf. : AP/

**TRAVAUX POSE DE CONDUITES TELECOM  
RÉSEAU FIBRE ORANGE  
RUE DU DOCTEUR FÉLICIEN FABRE  
EIFFAGE ENERGIE TELECOM  
PROROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,  
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU notre arrêté n°02 du 16 février 2017 réglementant l'Aire Piétonne,  
VU notre arrêté n°784 du 15 décembre 2020 relatif aux travaux précités en objet,  
VU la demande de prorogation datée du 07 janvier 2021 de la société EIFFAGE ENERGIE TELECOM ☎ 07 60 48 49 70 – sise : Parc d'activités de Signes – avenue de Copenhague – 83870 SIGNES, (courriel : [cedric.toucher@eiffage.com](mailto:cedric.toucher@eiffage.com) et [sjwtp2020@gmail.com](mailto:sjwtp2020@gmail.com))  
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

**– ARRETONS –**

**ARTICLE 1° :** Les mesures de notre arrêté n°784 en date du 15 décembre 2020 concernant les travaux de pose de conduites Télécom pour le réseau Fibre Orange – rue du Docteur Félicien Fabre dans la partie comprise entre le Boulevard Victor Hugo et la rue de la République sont prorogées :

**JUSQU'AU VENDREDI 29 JANVIER 2021**

**ARTICLE 2° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours-Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **12 JAN. 2021**

Jean-Paul JOSEPH  
Maire de Bandol  
**Pour le Maire**  
Valérie BOURON  
1ère Adjointe  
Déléguée à la Sécurité

